AU-DELÀ DE L'ASSURANCE, L'ADAPTATION

Un fonds assurantiel est nécessaire, mais il ne suffit pas : le changement climatique impose une véritable adaptation. Déplacer les festivals vers d'autres saisons ou d'autres territoires fragiliserait l'économie des compagnies, notamment de cirque et d'arts de la rue, qui repose largement sur la saison estivale, et porterait atteinte à l'équité entre les territoires. Les pouvoirs publics doivent plutôt accompagner l'adaptation des lieux de spectacle et des espaces publics qui accueillent les représentations : ombre et plantations, îlots de fraîcheur, horaires adaptés aux fortes chaleurs — sans artificialiser les sols. Ce chantier reste à approfondir avec les organisateurs, les collectivités et les compagnies.

FICHE 02

02 Recyclage et développement d'un réseau de ressourceries

Il s'agit de :

- Renforcer les pratiques écoresponsables en développant et soutenant les dispositifs d'accompagnement et de partage d'expériences, les formes de mutualisation des moyens et de mise en réseau de ressources, comme les réseaux de développement durable, les ressourceries culturelles pour les décors, les éco-régies permettant la mutualisation des ressources réutilisables, ou les recycleries pour le réemploi des matériaux et décors.
- Faciliter leur inscription dans une démarche territoriale, et une meilleure prise en compte des ressources notamment artistiques locales en favorisant « les circuits courts ».
- Afin d'accompagner cette transition, un **guide des bons usages et initiatives, ou une plateforme recensant ces pratiques** pourrait être mis en place.
- Pour le matériel plus difficilement réutilisable, il pourrait être privilégié de transformer ces éléments en matériaux premiers. Des partenariats pourraient être proposés entre différents acteurs (par exemple avec des écoles d'artisanat, d'ébénisterie pour l'utilisation de ces matériaux).

FICHE 03

03 Mutualisation du stockage et des aires de stationnement

Les compagnies ont un important besoin d'espaces de stockage, notamment pour des décors et du matériel souvent lourds et imposants. Les moyens économiques limités favorisent le choix d'espaces inadaptés et mal sécurisés.

La mutualisation de ces espaces pourrait permettre une meilleure durabilité du matériel stocké, tout en contribuant à une meilleure maîtrise foncière.

Le matériel roulant, particulièrement important pour les structures disposant de chapiteaux, doit être sécurisé lorsque la structure n'est pas en tournée.

Des aires de stationnement adaptées (proximité des nœuds autoroutiers, possibilité de gardiennage, nombre de places etc.) contribueraient à favoriser la cohérence des déplacements en évitant des retours au siège social entre 2 tournées.

Le dispositif prendra en charge :

- L'étude de faisabilité en fonction des besoins des structures et des possibilités du territoire concerné en matière d'espaces de stockage et d'aires de stationnement.